



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**INSTITUT DES SCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT**

Uni Carl Vogt, 66, bd Carl Vogt | CH-1211 Genève 4
Tél : 022 379 01 07 | Web : www.unige.ch/energie

CYCLE DE FORMATION ÉNERGIE – ENVIRONNEMENT

SÉMINAIRE 2015-2016

**« Financement des rénovations énergétiques :
le point de vue des propriétaires »**

Andreas FABJAN

Morvan & Fabjan, Avocats Immobiliers

Jedi 7 avril 2016 à 17h.15

Salle B001 au rez-de-chaussée – Uni Carl Vogt

66, bd Carl Vogt, 1205 Genève

<http://www.unige.ch/energie/fr/contact/plan>

PROGRAMME DES PROCHAINES CONFÉRENCES :

Jedi 21 avril 2016 à 17h15

« Financement des rénovations énergétiques : le rôle des institutions »

Philippe THALMANN, EPFL

Jedi 12 mai 2016 à 17h15

« Financement des rénovations énergétiques: le point de vue des locataires »

Pierre ZWAHLEN, ASLOCA

Jedi 26 mai 2016 à 17h15

« Suivi des installations et des performances énergétiques des bâtiments »

Lemon Consult AG

L'orateur

Andreas Fabjan est avocat de formation. Il a étudié à Genève, Zurich ainsi qu'aux Etats-Unis où il a obtenu un Master of Laws à Duke University, en Caroline de Nord, en 1999. Il a été admis dans la même année au Barreau de New-York. En 2001, il obtient son brevet d'avocat et collabore dans des Etudes réputées de la Place. En 2004, il obtient le diplôme postgrade de l'Institut d'Etudes Immobilières à Genève.

Dès 2006, il est successivement responsable du Service juridique de la Chambre genevoise immobilière (CGI), puis Secrétaire général de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Genève, anciennement Société des régisseurs) et de l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG). Dans ce contexte, il a notamment créé le Label Vert qui a permis d'initier la gestion énergétique systématique du parc immobilier genevois par la mise en œuvre de programmes d'économies d'énergie et de ressources naturelles dans le cadre de la gestion des immeubles en gérance. Il a participé à l'élaboration de la révision de la Loi sur l'énergie genevoise et a mené la campagne de votation en faveur de son adoption acceptée par le souverain en 2010.

En août 2013, il fonde l'Etude MORVAN & FABJAN, Avocats immobilier.

La conférence

Nul n'ignore les antagonismes qui opposent locataires et propriétaires à Genève. La question des économies d'énergie et du financement de la rénovation énergétique du parc locatif ne fait pas exception à ce principe qui semble intangible.

Dans le cadre de cet exposé, un inventaire des différentes barrières qui entravent ou freinent, du point de vue des propriétaires, l'initiation de travaux de rénovation et d'amélioration énergétique sera dressé. En particulier, les limites imposées par la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation) seront explicitées. Les leviers nécessaires pour accélérer le rythme des rénovations énergétiques seront aussi discutés.

Un exemple concret de programme d'amélioration énergétique, le Label vert, qui a été initié en 2008, sera présenté. Ce programme a connu un engouement important et a séduit de nombreuses régies actives à Genève. On tentera de comprendre quelles sont les raisons de ce succès et de déterminer si un tel programme peut être reproduit.